



Mon Guide pratique

Une équipe de professionnels pilotée par des coordinateurs municipaux chargés de la cohérence du PEDT de la ville du Bouscat.

Pour encadrer vos enfants :

Des animateurs municipaux :

Stéphanie Descoubes,
Cynthia Guerlach, Florence Laporte,
Marie-Laure Janssonie Liveneau,
Éveline Pentecôte, Mégane Regnier,
Cécile Villeneuve.

Votre interlocuteur direct :

> **Véronique Le Guern**
Responsable APS maternelle Ermitage
05-56-02-39-87 (pendant les heures
d'ouverture de l'APS)
mail : acm.mater.ermitage@mairie-le-bouscat.fr

TEMPS EDUCATIF MUNICIPAL 2015 / 2016

Des projets, des intentions pédagogiques dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale



ATELIERS TEM

(Temps Éducatif Municipal)

Les temps d'activités s'inscrivent dans la continuité du temps scolaire, en application de la réforme des rythmes scolaires.

Ces ateliers sont ouverts à tous les élèves scolarisés mais restent facultatifs. Ils sont encadrés par des personnels diplômés sous la direction d'un responsable de site dans le cadre d'un projet pédagogique adapté, en lien avec le bien-être de l'enfant. La mise en place des plannings par l'équipe s'adapte toute l'année au rythme, aux besoins et aux envies des enfants selon 3 temps différents.

- > Des temps entre copains : 
- > Des Temps d'Accompagnement vers l'Autonomie (T.A.A.) : 
- > Des éveils : 

Les TEM sont facturés à l'année ou au trimestre, selon l'inscription effectuée en Mairie, au pôle jeunesse, au vu d'une tarification forfaitaire établie en fonction du quotient familial. Ils sont régis par le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires-extrascolaires-TEM adopté par le Conseil Municipal du 7 juillet 2015.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Les 3/4 ans				
Les 4/5 ans				
Les 5/6 ans				

**Le détail de ces activités est affiché sur chaque école.
Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à vous rapprocher des équipes d'intervenants.**

